



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 127/2022
SÉANCE N° 08 DU 11 JUILLET 2022

PRIX LAVAL AGGLO 2022 – AIDE À LA COMMUNICATION POUR LA SOCIÉTÉ DES COURSES DE NUILLÉ-SUR-VICOIN

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 5 juillet 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Sylvie Vielle, première vice-présidente.

Sylvie Vielle, Nicole Bouillon (à partir de 17 h 43), Éric Paris (à partir de 17 h 13), Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Gwénaél Poisson (jusqu'à 19 h 43), Christine Dubois (à partir de 18 h 00), Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort (à partir de 17 h 11 et jusqu'à 18 h 59), François Berrou et Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Jean-Pierre Thiot (à partir de 18 h 45), Isabelle Eymon (à partir de 18 h 09), Olivier Barré, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Antoine Caplan et David Cardoso, membres du bureau.

Étaient représentés

Florian Bercault a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Bruno Bertier a donné pouvoir à Patrice Morin, Patrick Péniguel a donné pouvoir à Jérôme Allaire, Jean-Pierre Thiot a donné pouvoir à Gwénaél Poisson (jusqu'à 18 h 45), Bruno Flécharde a donné pouvoir à Antoine Caplan, Julien Brocaïl a donné pouvoir à Olivier Barré.

Liste des délibérations affichée le : 13 juillet 2022.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2022

PRIX LAVAL AGGLO 2022 – AIDE À LA COMMUNICATION POUR LA SOCIÉTÉ DES COURSES DE NUILLÉ-SUR-VICOIN

Rapporteur : Céline Loiseau

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions au bureau communautaire,

Considérant la sollicitation de la Société des courses hippiques de Nuillé-sur-Vicoin en date du 22 mai 2022 pour une aide à la communication pour le Prix Laval Agglo 2022 prévu les dimanche 9 et lundi 10 octobre 2022,

Considérant le projet de convention de partenariat entre Laval Agglomération et la Société des courses de Nuillé-sur-Vicoin,

Après avis de la commission sport,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le bureau communautaire approuve les termes de la convention de partenariat à conclure avec la Société des courses de Nuillé-sur-Vicoin jointe en annexe de la délibération.

Article 2

Le bureau communautaire accorde une subvention à hauteur de 1 500 € TTC à la Société des courses de Nuillé-sur-Vicoin pour une aide à la communication pour le Prix Laval Agglo 2022.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20220711-S8-BC-127-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2022

Mise en ligne : 18-07-2022

Le président,

Florian Bercault